

CONSEIL METROPOLITAIN DU 10 AVRIL 2015  
Délibération n° 2015-32

**02 – COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL – DESIGNATION  
DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE**

Date de la convocation : le 03 avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude LEMASSON

**Présents : 82**

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. CAILLAUD Michel, Mme CARDIN Céline, Mme CHEVALLÉREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPORT Sandrine, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LESKE Magali, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUÉRAUD Didier, M. QUÉRO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, Mme TOUCHEFEU Catherine, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

**Absents et représentés : 13**

Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. HUCHET Erwan), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à M. HUARD Jean-Paul), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme LAERNOES Julie), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. GRELARD Hervé), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. HAY Pierre), M. LE BRUN Pierre-Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. MARTINEAU David (pouvoir à Mme CHEVALLÉREAU Claudine), M. MAUDUIT Benjamin (pouvoir à M. DAVID Serge), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), M. TRICHET Franckie (pouvoir à M. BOLO Pascal)

**Absents : 2**

Mme NAEL Myriam, Mme PIAU Catherine

**02 – COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE**

**EXPOSE**

L'article L. 751-2 du code du commerce a été modifié par la loi Pinel (n°2014-626) du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises. Cet article modifie la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) désormais constituée de 7 élus et 4 personnes qualifiées. Parmi les élus figurent :

- le Maire de la commune d'implantation du projet ou son représentant
- le Président de l'EPCI à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant
- le Président du syndicat mixte ou de l'EPCI en charge du SCoT dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ou son représentant
- le Président du Conseil Général ou son représentant
- le Présidente du Conseil Régional ou son représentant
- un membre représentant les Maires au niveau départemental
- un membre représentant les intercommunalités au niveau départemental

Nantes Métropole est représenté au sein de la CDAC par sa Présidente. Cependant, la loi précise que les élus ne peuvent siéger en CDAC qu'au titre de l'un de leur mandat. Afin d'anticiper sur les situations de cumul de mandat (Ville de Nantes, Nantes Métropole et Pôle Métropolitain), la Préfecture demande que le Conseil Métropolitain désigne une liste de plusieurs remplaçants afin de faciliter l'organisation des réunions.

**LE CONSEIL DELIBERE ET,  
PAR 69 VOIX POUR ET 26 ABSTENTIONS**

1 - Désigne les trois remplaçants de Nantes Métropole au sein de la commission départementale d'aménagement commercial

Madame Jeanne SOTTER
Monsieur Gérard ALLARD
Monsieur Pascal PRAS

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 10 avril 2015

La Présidente de Nantes Métropole



Johanna ROLLAND

La Présidente de Nantes Métropole certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 17 avril 2015 et reçue en préfecture le



Johanna ROLLAND